

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 3 mars 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 17 février 2022	

N° 7

Gestion de la dette : Négociation d'un nouvel emprunt

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 3 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BETHUNE, M. BOYER, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRE, M. GAUMET, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. MEYNIER, M. PERRET, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- M. GALPIER, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : Mme BRUN, M. DA SILVA, M. DESFORGES, Mme DURON, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD
- **Membres de droit** : M. MATHIEU, Payeur départemental.

Comme chaque année, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 63) fait appel à l'emprunt pour faire face au besoin de financement et participer à l'équilibre de sa section d'investissement.

Courant octobre 2021, le SDIS 63 a lancé une consultation sur un financement à long terme auprès de divers établissements bancaires. Compte tenu des conditions de marché et de son encours de dette, le SDIS 63 a décidé d'établir un cahier des charges sur deux lots pour un emprunt d'une durée de 15 ans :

- lot n°1 : emprunt multi index,
- lot n°2 : emprunt à taux fixe.

Au vu du résultat prévisionnel, la consultation portait sur un besoin de financement situé entre 5,8 millions et 6,2 millions d'euros.

Selon la Charte de bonne conduite « Gissler », toute proposition de financement devait s'appuyer sur des produits financiers classés de 1 à 2 et de A à B, conformément à la délibération du conseil d'administration n° 10170 du 22 septembre 2021. Ils étaient donc basés sur des indices de la zone euro (1) ou sur des indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices (2) et avec des structures de taux fixes ou taux variables simples, plafonnés ou encadrés (A) ou barrière simple sans effet de levier (B).

Cinq établissements bancaires ont répondu favorablement à un ou deux lots. Les propositions reçues vous sont présentées en annexe.

Au 31 décembre 2021, hors nouvel emprunt, la répartition de la dette serait la suivante : 39 % taux variable et 61 % à taux fixe.

De 2009 à juillet 2019, la stratégie du SDIS63 en matière de gestion de la dette était axée sur les taux variables. Cette stratégie répondait à une anticipation de baisse des taux courts au regard des actions menées par la BCE à cette époque. Egalement, il s'agissait de tendre vers une répartition de la dette équilibrée entre taux fixes et taux variables permettant de profiter d'une faible évolution des taux courts sur plusieurs années.

Depuis 2019, si les conditions d'emprunt à taux variables sont toujours très intéressantes, les conditions d'emprunt à taux fixe le sont également devenues avec des taux sur 15 ans inférieurs à 1%. De là, le SDIS63 a revu sa stratégie en choisissant de reprendre des emprunts à taux fixes de façon à limiter les risques d'une hausse des taux courts sur les 15 ans à venir.

Avec une proposition de La Banque Postale à taux fixe de 0,49%, il semble opportun de poursuivre dans cette stratégie. Cette option participe à la réduction du taux moyen sur l'encours de dette à taux fixe. Les négociations menées ont permis une baisse du taux proposé de 5 points de base, soit un gain sur les frais financiers de 22 141 €.

Compte tenu des anticipations sur les dépenses d'investissement lors de l'établissement du contrat, **le volume global du besoin de financement a été fixé à 5 578 000 €.**

En conséquence, le SDIS 63 a choisi de **contracter un emprunt à taux fixe avec la Banque Postale** qui a été en mesure d'offrir des conditions financières les plus compétitives dont les principales sont les suivantes :

- ✓ Montant : **5.578.000 €**
- ✓ Durée : 15 ans
- ✓ Taux fixe : **0,49%**
- ✓ Base de calcul : exact/360 jours
- ✓ Amortissement :
 - Mode : constant
 - Périodicité : trimestrielle
- ✓ Intérêts : trimestriels
- ✓ Remboursement anticipé : versement d'une indemnité actuarielle
- ✓ Commission d'engagement : 0,05% du plafond (soit 2.789 €)
- ✓ Score Gissler : 1A

Conformément aux délibérations n° 10169 et 10170 du conseil d'administration du 22 septembre 2021 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité le 13 décembre 2021.

Une partie des fonds (4 200 000 €) a été encaissée sur l'exercice 2021. Le solde (1 378 000 €) sera débloqué le 12 janvier 2022.

En prenant en compte les fonds encaissés en 2021, le SDIS 63 présente au 31 décembre 2021 une dette de 26 964 057 €, répartie de la façon suivante :

- 67 % à taux fixe ;
- 33 % à taux variable.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :


- **de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux fixe contracté auprès de La Banque Postale pour un montant de 5.578.000 €, selon les conditions décrites dans le présent rapport.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le - 3 MARS 2022

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Puy-de-Dôme
Jean-Paul COUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20220310-22_07358-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022